



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 21 octobre 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur et à Monsieur le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Depuis plusieurs années la construction d'un collège franco-luxembourgeois à Audun-le-Tiche est en discussion. Bien que le département ait déjà prévu une enveloppe de 20 millions d'euros pour le nouvel établissement, le projet n'a pas avancé les dernières années.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur et à Monsieur le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- Quelle est la position du gouvernement au sujet de la construction d'un établissement scolaire franco-luxembourgeois à Audun-le-Tiche ?
- Quel type d'établissement scolaire et quel system éducatif le gouvernement envisagerait-il pour ce projet ?
- Quelle serait la contribution luxembourgeoise à ce projet ?
- Quels efforts le gouvernement a-t-il entrepris pour faire avancer ce projet ?
- Quelles sont les raisons pour la lenteur des progrès de la réalisation de cet établissement scolaire franco-luxembourgeois ?
- Le gouvernement, prévoit-il la participation à la construction d'autres d'établissements scolaires dans la Grande Région ? Y a-t-il éventuellement des plans pour la construction d'un Lycée de la Grande Région ? Dans l'affirmative, lesquels ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.

Mars Di Bartolomeo
Député

Ben Polidori
Député



Réponse commune de Monsieur le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse Claude Meisch, et de Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, Xavier Bettel, à la question parlementaire n° 1397 des honorables Députés Ben Polidori et Mars Di Bartolomeo

Ad 1)

La création d'un établissement (collège et/ou lycée) transfrontalier est un projet en discussion entre le Luxembourg, les élus locaux, l'Académie de Nancy-Metz et le ministère français de l'Éducation nationale depuis de nombreuses années. Le gouvernement luxembourgeois s'est toujours montré ouvert à conduire des réflexions sur cette idée.

Dans un premier temps, un projet Interreg Grande Région, appelé Educo, a réuni les parties prenantes de la région pour étudier la faisabilité du rapprochement des deux systèmes éducatifs.

Ce projet avait dégagé plusieurs pistes de coopération qui ont été réalisées en partie dans le cadre de la Commission Intergouvernementale franco-luxembourgeoise pour le renforcement de la coopération transfrontalière (CIG) sur base de conventions entre le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) et l'Académie de Nancy-Metz.

Mais le projet Educo a aussi mis en évidence des défis importants pour réaliser ce rapprochement et concevoir une offre unique binationale. Il y a d'une part les différences de l'organisation des deux systèmes, des différents cycles, l'existence en France du collège qui ne correspond pas au cycle inférieur du secondaire luxembourgeois ainsi qu'une problématique d'échelle, c'est-à-dire une organisation déconcentrée en France, organisée à l'échelle académique et centralisée au Luxembourg.

L'enseignement des langues diffère également en termes de début des apprentissages, de volume horaire, des exigences, des curriculums et des méthodes d'enseignement.

Ad 2)

Malgré ces défis, le gouvernement luxembourgeois est toujours resté favorable au développement d'un tel établissement et a proposé par le passé qu'il pourrait être conçu selon le modèle des écoles européennes, modèle qui connaît un grand succès au Luxembourg. Cette proposition n'a toutefois pas été soutenue à ce jour par la partie française au niveau du ministère français de l'Éducation nationale.

Ad 3)

Par deux courriers récents à ses homologues français, le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a rassuré la partie française sur la pérennité du soutien luxembourgeois à ce projet et a proposé la mise en place d'un groupe technique pour travailler sur un nouveau modèle, de faire une analyse des contenus qui pourraient y être enseignés et surtout de réfléchir à un régime

linguistique adapté, en s'inspirant par exemple du processus de développement et du modèle de l'école binationale germano-luxembourgeoise de Schengen.

Nous sommes en attente de la position du nouveau gouvernement français sur la question.

Ad 4)

La contribution luxembourgeoise serait technique dans un premier temps, il s'agira de former un groupe de travail composé d'experts en développement curriculaire, en pédagogie et en méthodologie et didactique de l'enseignement des langues pour travailler sur tous les contenus et programmes à enseigner dans un tel établissement.

Hormis la question des programmes, d'autres questions, toutes aussi épineuses ne doivent pas être sous-estimées et sont à analyser par d'autres experts comme le choix d'un site pour la construction, le budget pour les infrastructures, les frais de fonctionnement, la rémunération des enseignants, le transport des élèves.

Ad 5)

À défaut d'avancées sur le projet d'une école binationale, le MENJE et l'Académie de Nancy-Metz, ont développé une version « *light* », c'est-à-dire la mise en place d'un parcours plurilingue, avec une composante comme la découverte de la langue luxembourgeoise dans les écoles de Villerupt et d'Audun-le-Tiche avec continuation de ce projet au collège de Villerupt. Ceci avait été retenu dans la déclaration d'intention signée entre le MENJE et le Rectorat lors de la CIG de 2023. Le projet a démarré à la rentrée scolaire 2024-2025 avec un équivalent à temps plein, un chargé de cours engagé par le MENJE, pour mettre en place, avec les enseignants français ce parcours de découverte de la langue luxembourgeoise. Le rectorat soutient fortement cet éveil précoce aux langues, éveil aux langues du voisin.

Ad 6)

Le gouvernement n'est pas opposé à la participation à la construction d'un tel projet, sous condition que les travaux conceptuels préparatoires laissent entrevoir une réelle perspective de réalisation du projet et d'accord entre toutes les parties concernées.

Luxembourg, le 22 novembre 2024

Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

(s.) Claude Meisch